

Spécialité EPPCS Education Physique, Pratiques et Culture Sportives



L'enseignement de spécialité « Education Physique, Pratiques et Culture Sportives » s'adresse à tous les lycéens ayant une appétence pour les activités physiques, sportives et artistiques dans leurs dimensions pratique, sociale et culturelle, qu'ils aient ou qu'ils n'aient pas suivi l'enseignement optionnel d'EPS en classe de 2nd. Les lycéens présentent des parcours, des expériences et des projets variés ; ils peuvent pratiquer une activité physique pour s'engager dans une recherche de performance, de dépassement de soi, de détente, de santé, de bien-être, de reconnaissance sociale, d'engagement civique. Cet enseignement répond à la diversité de ces motivations et des attentes des élèves, filles et garçons.

Cet enseignement de spécialité prolonge et enrichit l'enseignement commun d'éducation physique et sportive (EPS) par la pratique d'activités physiques, sportives et artistiques (Apsa) variées et par des apports théoriques sur la culture sportive. En articulant des contributions pratiques et théoriques, il offre à chaque élève une formation lui permettant d'envisager diverses orientations dans l'enseignement supérieur au regard de son projet personnel et professionnel. Ces projets sont multiples et peuvent concerner les métiers de l'enseignement, de l'entraînement sportif, des loisirs, du management, de la santé et du bien-être, ou de la protection des personnes. Le choix de cet enseignement de spécialité constitue, pour les élèves, une occasion de construire ou de préciser leur projet ainsi qu'une ouverture vers différentes voies de formation.

L'approfondissement, lors du cycle terminal, des techniques, des connaissances et des méthodes propres au domaine des Apsa poursuit trois objectifs principaux.

- L'amélioration du niveau de compétence dans plusieurs Apsa
- Le développement d'un regard critique
- Le développement de compétences transversales

Extrait du Bulletin Officiel de l'ENJS n°25 du 24/06/2021

La spécialité EPPCS de Joliot Curie, est une spécialité dite contingentée, c'est pourquoi vous devez présenter un dossier de candidature qui sera étudié par une commission interne à l'établissement.

La commission, composée des enseignants d'EPS, des professeurs principaux des classes de 2nd, d'une CPE et de la direction étudie le dossier de chaque élève : les bulletins de troisième et de seconde, une lettre de motivation et l'avis des différents encadrants dans le domaine sportif (professeur(e)s d'EPS, entraîneurs de club...).

La commission étudiera la lettre de motivation rédigée par l'élève indiquant :

- pourquoi le choix de cette spécialité EPPCS ? Qu'en attend-il ?
- quel est son souhait d'orientation après le BAC ?
- quel métier envisage-t-il (en lien avec le sport ?) ?
- quelle(s) activité(s) pratique -t-il en dehors du lycée ?
- quelle(s) activité(s) a-t-il déjà pratiquées ?
- s'il encadre en club ou association,
- s'il arbitre ou juge une discipline sportive,
- s'il participe à l'organisation de manifestations sportives.

Pour information, l'inscription à l'association sportive du lycée Joliot Curie est obligatoire, ainsi que la participation à plusieurs mercredi sportifs (4 à 6) dans l'année.

- Journée du sport scolaire à Dinard
- Cross départemental
- Cross académique
- Journée départementale UNSS « Gardons la forme »...

Après avoir étudié tous les dossiers, une liste principale de 48 candidats sera établie, ainsi qu'une liste complémentaire de 10 élèves (en cas de désistement sur la liste prioritaire).

Les familles seront informées du résultat à partir du 9 juin 2026 par courriel.

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "LYCÉE JOLIOT-CURIE" at the top, "LA PROVICEURE" in the middle, and "RENNES" at the bottom, with small stars on either side of the middle text.

La Provisseure,
Christine HODE-CLAUDE

